



natagora

Personne de contact :
Amandine Tiberghien
Tel : 02/8 930 925
Email : amandine.tiberghien@natagora.be
Rue d'Edimbourg 26, 1050 Ixelles

Bruxelles, 19 septembre 2022

Concerne : 17/PFU/1786070/ - Construire trois immeubles de logements et une maison unifamiliale et abattre 310 arbres à hautes tiges sur un terrain non bâti situé dans Tenreuken

Mesdames, Messieurs les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet immobilier de Tenreuken, je souhaite à nouveau vous faire part de mes remarques.

Déjà en novembre 2018, le Collège d'urbanisme avait donné raison à la commune de Watermael-Boitsfort et a rendu un avis invitant le gouvernement bruxellois à retirer le permis d'urbanisme. Le projet avait bien été revu à la baisse mais le nombre d'arbres à abattre est toujours énorme et l'emprise au sol est encore trop importante pour le maintien d'un couloir écologique de qualité.

Aujourd'hui ce projet est à nouveau sur la table et est reste problématique.

La démonstration en est le tableau récapitulatif fourni par le demandeur lui-même et le peut de changement démontré dans celui :

	Demande initiale	Demande modifiée	Différence
Superficie du terrain (S)	12.606 m ²	12.606 m ²	Inchangée
Superficie hors-sol (P)	6.865 m ²	6.817 m ²	- 48 m ² (bât. D)
P/S	0,544	0,540	- 0,04
Emprise de la construction (E)	2.824 m ²	2.799 m ²	- 25 m ² (bât. D)
Superficie imperméable (I)	4.060 m ²	4.035 m ²	- 25 m ² (bât. D)
Nombre de logements	51	51	Inchangé
Nombre de parking	54 emplacements	50 emplacements	- 4 (bât. A, B, C)
Nombre de vélos	126 emplacements	133 emplacements	+ 7 (bât. A, B, C)
Nombre d'arbres à abattre	311 arbres	309 arbres	- 2 arbres
Nombre de nouveaux arbres à haute tige	68 arbres	160 arbres	+ 92 arbres
Dérogations RRU	Art. 3, 4, 6, 8, 10, 12, 16	Art. 8, 10, 12, et 16	- Art. 3, 4, 6 (bât. D)

Natagora asbl - Association de protection de la nature

Mundo-B | Rue d'Edimbourg 26 | B-1050 Bruxelles | BE 0434 366 097 | BE48 0680 8739 7027 - BIC : GKCC BEBB
+32 28 93 09 91 | info@natagora.be | www.natagora.be

A titre d'exemple, prenons l'imperméabilisation des sols qui diminue de plus au moins 0,6%

Il est difficile de parler d'un changement important ayant pris en compte les critiques formulées.

La situation : au cœur de connectivités écologiques

Même si le projet se trouve en zone d'habitation à prédominance résidentielle, il reste situé à la limite de 2 zones tampon (60m) de zones Natura 2000, zone recolonisés par des arbres et d'autres types de végétalisations participant largement au maillage vert de la vallée. Ce même terrain relie des zones arborées mais différentes zones humides (Ten Reuken et la mare du Pinnebeek). Selon la carte d'évaluation biologique, le terrain se situe dans une zone B (zone de haute valeur biologique). Concernant le réseau écologique, il s'agit d'une zone de développement.

Habitats pour la faune et la flore

Ce terrain est donc une zone de jonction d'importance pour la faune et la flore : gîte, couloir de dispersion, zone de gagnage, Il s'agit d'une zone à valeur biologique et qui fait partie de l'écosystème vallée de la Woluwe.

L'abattage de centaines d'arbres aura un impacte énorme et irréversible sur l'habitat naturel, l'aspect paysager du site et entrainera la mise à nue du sol. La soudaine mise en lumière des arbres avoisinant, surtout ceux au nord du site, aura pour conséquence, entre autres, qu'ils subiront l'ensolleillement soudain de leur tronc et une exposition aux intempéries (arbres non habitués et donc non adaptés). Les arbres subsistants (non abattus) subiront donc un énorme stress et pourraient voir leur état sanitaire se dégrader en quelque années.

L'abattage des arbres et l'artificialisation du lieu entrainera une coupure soudaine dans le couloir écologique déjà impacté d'année en années par la multiplication de projets. Si l'on ajoute à cela la hauteur du bâti constitue une barrière physique pour la faune et la flore.

Même si les plans prévoient de replanter des arbres, nous savons qu'il faut des décennies avant que les arbres soient grands et la différence entre les fonctions éco-systémiques de jeunes arbres et d'arbres anciens.

L'installation de nichoirs à chauves-souris, oiseaux etc. et l'installation d'aménagements dont le crapauducs ne compensera nullement la perte de plus de 309 arbres et des surfaces artificialisées et l'installation de 3 bâtiments.

Les travaux lourds de la construction impacteront de manière forte le cycle de vie de la faune et de la flore. Il faudra des années pour retrouver un habitat équilibré. Il est aussi probable qu'une partie de la population de batraciens sera condamnée lors des travaux.

Le PCD (Plan Communal de Développement de Watermael-Boitsfort) vise à mettre en œuvre la politique de maillage vert et une gestion de la nature dans laquelle « une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du programme NATURA 2000 ». Le projet de construction ne s'y inscrit pas du tout.

L'emprise au sol d'immeubles

Un important volume des terres arables sera saccagé lors de la construction par l'abattage et l'essouchage des arbres, par les engins de chantier et finalement par les bâtiments et les infrastructures connexes, détruisant la biodiversité et l'habitat des nombreuses espèces y vivant. La zone de pleine terre sera réduite par suite de l'imperméabilisation liée aux zones bétonnées. La proportion de la surface qui sera remaniées ou qui deviendra imperméable entrainera un risque de saturation du milieu végétal et des points d'eau en contrebas, des risques d'inondation ou de coulées vers les infrastructures ou les milieux en contre-bas. Hors le projet est à la limite directe d'une zone d'aléa d'inondation. Ce projet augmente donc les risques d'inondations et de coulées lors de fortes pluies.

Profil du terrain

Le projet modifie radicalement la pente du terrain subsistant à l'arrière du bâti projeté, en y créant des terrasses avec des verticales rendant la circulation de la faune et de la flore quasi impossible sur toute cette longueur du terrain.

La mobilité

Le projet entrainera l'arrivée d'habitants supplémentaires dans le quartier. Les résidents devront, pour rejoindre leur domicile, emprunter le Boulevard du Souverain, déjà fort chargé aux heures de pointes, et qui le sera de plus en plus. L'avenue Ten Reuken sert aussi d'itinéraire de délestage vers Watermael-Boitsfort et le Sud de Bruxelles et sera donc surchargée. Qu'en sera-t-il lorsque d'autres immeubles seront mis ou remis en fonction ? Ces changements ne sont pas sans impacts pour la faune et la flore des alentours sans que pour autant ces impacts ne soient pris en compte.

Pollution lumineuse et impact sur la faune et la flore

Tout système d'éclairage et de surveillance de chantier par éclairage est très négatif pour la biodiversité. Il est fortement recommandé de limiter l'éclairage des travaux au strict nécessaire et dirigé uniquement vers le site en construction et non vers les zones vertes du site.

Tout ajout de surface construite ajoute de la pollution lumineuse et de plus le projet concerne des habitations d'où une pollution lumineuse nocturne liée à la vie des habitants. Les couloirs de dispersions de la faune et la surface végétale vont irrémédiablement perdre de leur qualité.

L'éclairage extérieur et la lumière émise par les logements sont susceptibles de tenir éloigné les animaux les plus sensibles à la lumière et de limiter les déplacements.

L'éclairage nocturne provoque un changement radical dans le paysage de la faune et de la flore. Il provoque la fuite des animaux lucifuges et une concentration d'autres animaux surtout des insectes qui attiré par la lumière ne se reproduisent pas (Une étude de Eisenbeis et Hassel (2000), montre que lors d'une nuit d'été en Allemagne, 150 insectes meurent par lampadaires par nuit...). Nous savons aussi que l'éclairage nocturne affecte le cycle de vie normale des plantes.

En d'autres mots, la lumière artificielle pose un réel problème de fragmentation de l'habitat de nourrissage, mais pose également un problème important de dérangement au niveau des gîtes d'été (arbres, bâtiments avoisinants) (retardement des heures de sorties crépusculaires, baisse du succès reproductif des individus, voire abandon complet du gîte).

Il est primordial de conserver les espaces boisés en continuité avec le Parc TenReuken, en réponse à la demande des autorités et aux vœux des citoyens soucieux de la protection de l'environnement et des espèces protégées dans les zones proches de forêt de Soignes et des Zones Natura 2000.

En conclusion, le **projet déposé dans sa forme actuelle ne semble pas en phase avec la préservation et le renforcement de la biodiversité en general et plus spécifiquement du réseau écologique bruxellois** et demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de Watermael-Boitsfort ainsi qu'à la Commission de Concertation d'émettre un avis défavorable.

Je souhaite être tenue au courant de de la date de la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier et souhaite aussi lire l'avis qui en résultera.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, l'expression de ma considération distinguée,

Pour Natagora Bruxelles,
Amandine Tiberghien